

COMMUNIQUÉ DE L'OFFICE INTERNATIONAL D'HYGIÈNE PUBLIQUE

N° 770

Renseignements reçus du 20 au 26 août 1943

Ce communiqué contient les informations reçues par l'Office International d'Hygiène publique en exécution de la Convention sanitaire internationale de 1926, directement ou par l'intermédiaire des Bureaux suivants, agissant comme Bureaux régionaux pour l'application de cette Convention:

Bureau d'Extrême-Orient de l'Organisation d'hygiène de la Société des Nations, Singapour
Bureau Sanitaire Panaméricain, Washington.
Bureau Régional d'Informations sanitaires pour le Proche-Orient, Alexandrie

Explication des signes ↗ signifie seulement que le chiffre des cas et décès est supérieur à celui de la période précédente, ↘ que ce chiffre est en baisse, → qu'il n'a pas sensiblement varié. Ces signes ne préjugent en rien l'évolution épidémiologique ultérieure.

I — MARCHÉ DES ÉPIDÉMIES (Article 4 de la Convention sanitaire internationale de 1926).

Amérique. — EQUATEUR *typhus exanthématique* — du 1^{er} au 31 mai, 37 ↗ cas, 2 décès

ÉTATS-UNIS *typhus exanthématique* — du 27 juin au 24 juillet, 434 ↗ cas.
Variole — du 11 au 24 juillet, 13 ↘ cas.

GUATEMALA *typhus exanthématique* — du 1^{er} au 30 juin, 96 ↗ cas, 22 décès
Variole — du 1^{er} au 30 juin, 1 → cas

MEXIQUE *typhus* — du 1^{er} au 30 avril, 100 ↘ cas, 19 décès à Mexico
Variole — du 1^{er} au 30 avril, 12 ↘ cas, 2 décès à Mexico.

PÉROU *peste* — du 1^{er} au 31 mai — 3 → cas, 2 décès

VENEZUELA *typhus exanthématique* — du 1^{er} au 15 avril, 2 ↗ cas
Variole — du 1^{er} au 30 avril, 11 ↗ cas, 1 décès

Asie. — INDOCHINE *variole* — du 1^{er} au 10 août, 39 ↘ cas, 13 décès, ainsi répartis. Annam 5 ↘ cas, 3 décès, Cambodge 14 ↘ cas, 2 décès, Cochinchine 12 ↘ cas, 7 décès, Tonkin 5 ↘ cas, 1 décès, Kouang-Tchéou-Wan 3 ↗ cas

Europe. — BELGIQUE du 25 juillet au 7 août, aucun cas ni décès des maladies visées par la Convention.

Ce communiqué incorpore les informations fournies à l'Office International d'Hygiène publique en vertu de la Convention sanitaire internationale de 1926, directement ou par l'intermédiaire des organisations suivantes, qui agissent en tant que Bureaux régionaux pour les fins de cette Convention:

League of Nations, Health Organisation, Far Eastern Bureau, Singapour
The Pan-American Sanitary Bureau, Washington
The Regional Bureau for Sanitary Information in the Near East, Alexandria

Explication des signes ↗ signifie seulement que le chiffre de cas et décès est supérieur à celui de la période précédente, ↘ que le chiffre est inférieur, → que ce chiffre n'a pas sensiblement varié. Ces signes n'ont aucune référence à l'évolution épidémiologique ultérieure.

DANEMARK Ville de Copenhague du 1^{er} au 7 août, aucun cas ni décès des maladies visées par la Convention

FRANCE (zone occupée) du 1^{er} au 31 juillet, aucun cas ni décès des maladies visées par la Convention

HONGRIE: *typhus exanthématique* — du 25 au 31 juillet, 3 ↘ cas, dont 1 ↗ dans le département de Bacs-Bodrog, 1 ↗ dans celui d'Ugocsa, 1 ↘ en Subcarpathie (Maramaros)

ROUMANIE *typhus exanthématique* — du 1^{er} au 7 août, 70 ↘ cas, ainsi répartis. Départements. Lapusna 18 ↗, Bacau 10 ↘, Dorohoi 8 ↗, Braila 7 ↗, Tighina 6 ↗, Orhei 4 ↘, Baltzi 3 ↘, Ilfov 2 ↗, Storojinetz 2 →, Hotin 1 ↗, Ramnicul Sarat 1 ↗, Vlasca 1 ↗, Municipalité Bucarest 2 ↗, Villes: Bacau 4 ↗, Tighina 1 ↗

SLOVAQUIE *typhus exanthématique* — du 25 au 31 juillet, 7 ↘ cas

II. — PESTIL DES RONGEURS (Articles 6 et 28 de la Convention).

Europe. — FRANCE (zone sud) Marseille, du 1^{er} au 31 juillet, nombre de rongeurs reçus au Laboratoire du service sanitaire maritime 111 dont 1 des navires, 7 des quais et docks, 103 de la ville, nombre de rongeurs examinés: 111 dont 2 *Alexandrinus*, 104 *Norvegicus*, 5 *Rattus*, tous indemnes de peste

III. — PORTS: DATE DU DERNIER CAS NOTIFIÉ AU COURS DU TRIMESTRE ÉCOULÉ.

(27 mai-26 août 1943)

PORTS	Typhus exanth.	Variole	PORTS	Typhus exanth.	Variole
Afrique			Europe (suite)		
Melilla	19 VI	—	Constantza	7 VII	—
			Galatzi	15 VII	—
Europe			Huelva	26 VI	—
Almeria	26.VI	—	Jassy	7 VII	—
Barcelone (a)	19 VI	—	Sagonte	—	29 V (b)
Bilbao	3 VII	—	Séville	29 V	—
Braïla	15 VI	—	Villareal	—	5.VI (b)
Bucarest (a)	7 VIII	—			
Cadix	19 VI	—			

(a) Port maritime et aérien

(b) Varioloïde.

Royat (Puy-de-Dôme), le 26 août 1943

*Le Directeur Général de l'Office international
d'Hygiène Publique*

(Signé:) D^r Robert PIERRET.